

L'environnement

d'égouts. Le député porte la question à l'attention de la population, mais je ne pense pas que l'on puisse trouver une solution dans cette enceinte.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) ait fait inscrire cette motion au *Feuilleton* et je suis ravi d'avoir l'occasion de l'appuyer.

En réalité, cette question relève de la compétence fédérale. Il faut bien le reconnaître. Le gouvernement fédéral est responsable de l'environnement du Canada, des eaux frontalières. Qu'il s'agisse de la rivière des Outaouais, du lac Supérieur, du lac Érié, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, tout ce que nous déversons dans ces eaux à l'est du Canada contribue à la pollution d'une voie navigable internationale et relève donc de la compétence du gouvernement fédéral. Le fait est là, on ne peut rien y changer.

● (1500)

Je voudrais citer le discours qu'un député de la Chambre a prononcé devant une organisation municipale. Je ne vous révélerai pas son nom pour commencer parce que je voudrais que vous le devinez:

... si les trois paliers de gouvernement au Canada ne s'occupent pas ensemble du problème croissant des eaux dans notre pays, la question va devenir incontrôlable.

D'un bout à l'autre du Canada, les municipalités se débattent déjà avec des installations et des canalisations dépassées qui ne permettent pas de fournir l'eau propre dont tous les Canadiens ont besoin et à laquelle ils ont droit.

C'est un fait qu'on ne traite que 10 p. 100 des eaux usées dans l'est de l'Ontario.

C'est un fait que plus de 8 millions de Canadiens, soit un tiers de la population, habitent dans des municipalités qui ne traitent pas les eaux usées.

C'est un fait que la qualité de l'eau à Toronto, la plus grande ville canadienne, suscite tant d'inquiétudes que certains hommes politiques demandent qu'on construise à partir de la baie Georgienne un pipeline de 200 millions de dollars pour desservir la ville.

C'est un fait que la qualité de l'eau est devenue une telle préoccupation pour les Canadiens qu'ils ont acheté pour 80 millions de dollars d'eau embouteillée en 1986. On s'attend que cette somme augmente de 15 p. 100 cette année.

La facture de réparation des anciennes canalisations souterraines seulement est estimée, pour les cinq prochaines années, à trois milliards de dollars, plus trois autres milliards pour rénover les installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Qui a dit cela? Un député de l'opposition? Un député ministériel de l'arrière-ban? Le ministre de l'Environnement (M. McMillan). Vous savez ce qu'il a encore dit? Il a dit:

Permettez-moi de mettre tout de suite fin au suspense pour vous et pour moi: Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de rétablir les programmes municipaux qui ont été supprimés. Voilà pour la mauvaise nouvelle!

Il avait raison là-dessus.

Le fait est que les municipalités n'ont pas les moyens d'assumer seules la réparation de l'infrastructure existante, et encore moins de mettre en place l'infrastructure nécessaire au traitement des eaux usées. Je ne parle pas seulement de la première phase, qui consiste essentiellement à couper les morceaux, mais aussi des deuxième et troisième phases du traitement, de sorte que nous rendions à l'environnement ce que nous y prenons. Elles n'ont pas les moyens de remplacer leurs vieilles canalisations d'eau. Le député d'Ottawa—Vanier a dit qu'il y avait des canalisations en bois à Ottawa. A Thunder Bay, nous avons des canalisations de cuivre, et nous savons tous ce que cela implique pour la santé des citoyens.

Nous avons deux régimes fiscaux, un régime provincial et un régime fédéral, sans compter l'impôt foncier municipal. En principe, le régime fiscal est juste et progressif. Il faut toucher un certain revenu pour être imposé. En théorie du moins, plus on gagne d'argent, plus on participe aux frais d'exploitation du pays. Toutefois, les impôts fonciers et les coûts aux usagers—car le ministre invoque les coûts aux usagers pour ne pas lancer de programme fédéral-provincial-municipal—sont sans rapport avec la capacité de payer. Ils sont fondés sur la valeur d'une maison, qui a peut-être été achetée ou construite il y a vingt, trente ou même quarante ans. A cause de l'inflation, cette valeur a atteint des sommets astronomiques. Une personne âgée n'a pas l'argent qu'il faut pour payer les impôts sur une maison de 50 000 \$, 60 000 \$ ou 80 000 \$. Et pourtant, c'est ainsi que les impôts sont calculés.

La même chose vaut pour les tarifs de consommation d'eau. Ils ont l'avantage de restreindre la consommation et je conviens qu'il faut facturer tous les foyers du pays en fonction de leur consommation d'eau afin de rappeler régulièrement aux gens la quantité qu'ils utilisent ainsi que la nécessité de restreindre leur consommation. Toutefois, il nous en coûtera entre 12 et 15 milliards de dollars sur cinq ans pour réparer le système existant. Les municipalités n'en ont pas les moyens à elles seules. Les 10 provinces en ont convenu et elles ont également accepté de doubler les fonds contribués par les municipalités jusqu'à concurrence du tiers du coût du programme. La Fédération canadienne des municipalités voudrait que le gouvernement fédéral, le principal partenaire dans cette espèce de triumvirat, participe à part égale, afin que nous puissions procéder aux travaux de restauration qui s'imposent dans nos villes et réparer les routes, les égouts, les usines de traitement des eaux-vannes et les installations récréatives.

Même si les fonds provenant d'un programme fédéral-provincial-municipal proposé dans la résolution du député d'Ottawa—Vanier sont éventuellement consacrés à des programmes précis, par exemple la purification de l'eau, le traitement des eaux-vannes et la construction d'égouts pluviaux, le fardeau des municipalités dans d'autres secteurs s'en trouvera allégé et les taxes pourront être affectées à la réparation des immeubles, des ponts et des routes.

Pour vous donner une idée de la situation dans nos villes, j'ai sous les yeux une étude effectuée par la Fédération canadienne des municipalités et intitulée «L'infrastructure municipale au Canada». On y explique que, en ce qui concerne les installations de traitement des eaux, 15 p. 100 des usines existantes ont besoin de gros travaux de réparation, ou bien elles sont carrément dans un état inacceptable. En ce qui concerne le réseau de distribution d'eau, 30 p. 100 des aqueducs auraient besoin de réparation; pour la collecte des eaux-vannes, 45 p. 100; pour le traitement des eaux vannes, 25 p. 100; pour le traitement des eaux pluviales, 45 p. 100. Près de 65 p. 100 de nos routes, 55 p. 100 de nos promenades, 45 p. 100 de nos ponts et 30 p. 100 de nos immeubles et de nos parcs auraient besoin de gros travaux de restauration, ou bien ils sont jugés carrément dans un état inacceptable.

Pour en revenir à l'aspect environnemental, on a effectué étude après étude sur les municipalités en bordure des Grands